



Tableau des codes de vitesse

Qu'est-ce l'indice de vitesse d'un pneu ?

L'indice de vitesse est un code alphanumérique (voir tableau ci-dessus) qui indique la vitesse maximale à laquelle le pneu peut rouler.

Par exemple, un pneu d'indice de vitesse V peut rouler jusqu'à 240 km/h au maximum.

On utilise indifféremment les expressions « code de vitesse », « indice de vitesse » ou « symbole de vitesse ».

Tableau des indices de vitesse d'un pneumatique

Indice vitesse	Vitesse en km/h	Indice vitesse	Vitesse en km/h	Indice vitesse	Vitesse en km/h
A1	5	D	65	Q	160
A2	10	E	70	R	170
A3	15	F	80	S	180
A4	20	G	90	T	190
A5	25	J	100	U	200
A6	30	K	110	H	210
A7	35	L	120	V	240
A8	40	M	130	ZR	>240
B	50	N	140	W	270
C	60	P	150	Y	300

Note :

« ZR » n'est pas à proprement parler un code de vitesse. Il peut ou doit remplacer, selon les cas, la lettre « R » placée devant l'indication du diamètre de jante pour les pneumatiques de structure radiale.

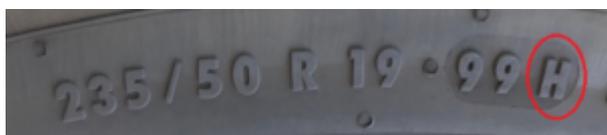


Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France

Comment reconnaître l'indice de vitesse de mon pneu ?

L'indice de vitesse est gravé sur le flanc du pneu, juste après l'indice de charge qui lui-même suit immédiatement la dimension.

Pneu pour Véhicule Léger : 235/50 R19 99**H** .H correspondant à une vitesse de 210 km/h.



Pneu pour Poids Lourd : 315/70 R 22.5 154/150 **L**. L correspond à 120 km/h.



Pneu pour véhicule agricole : 710/70 R36 171 **A8**. A8 correspond à 40 km/h.



Spécificités des pneus pour véhicules légers et 4X4

- Pour les pneumatiques de code de vitesse W ou Y, la lettre « R » peut être remplacée par « ZR ».
Exemple : 225/45ZR17 91W ou 245/35ZR19 89Y (mais 225/45R17 91W ou 245/35R19 89Y sont aussi admis et ont la même signification)



Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France

- Pour les pneumatiques conçus pour des vitesses supérieures à 300 km/h, la lettre « R » doit être remplacée par « ZR », et l'indice de charge associé au code de vitesse Y doit figurer entre parenthèses.
Exemple : 235/40ZR19 (91Y)

Il existe encore sur le marché des pneumatiques marqués « ZR » sans indice de charge ni indice de vitesse, mais ils ne peuvent plus être homologués depuis le 1^{er} novembre 2017.